

Procès-verbal du Conseil général extraordinaire de Vugelles-La Mothe
du 11 février 2026 - PV no 292

Ordre du jour :

1. Appel
2. Communications de la Municipalité
3. Préavis n° 2026-01 : CCSPA - Vente d'une parcelle de terrain de 2'933 m2 et octroi de servitudes

Appel :

15 membres sont présents, 7 excusés et 3 absents.

Communications de la Municipalité :

Aucune.

Préavis n° 2026-01 : CCSPA - Vente d'une parcelle de terrain de 2'933 m2 et octroi de servitudes :

Philippe Tschannen, en sa qualité de rapporteur, membre de la Commission de gestion, prend la parole et donne lecture de ce document (cf annexe 1) et conclut son intervention en recommandant, à l'unanimité des membres de ladite Commission, au Conseil d'approuver ce préavis tel que présenté, à savoir :

Article 1 :

D'autoriser la Municipalité à vendre sa part, soit 1/49^e de la parcelle n° 3032 d'Yverdon-Bains d'une surface de 2'933 m2 à la pépinière Meylan SA, pour un montant maximum de CHF 1'000.--.

Article 2 :

D'autoriser la création de servitudes foncières pour le passage de canalisation d'eaux usées et ouvrages accessoires sur la parcelle n° 3032, propriété des 49 communes dont Vugelles-La Mothe pour 1/49^e.

Il s'ensuit un bref échange entre Philippe Mottaz, Pierre Beuret et Philippe Tschannen.

La Présidente Mme Wilma Ciacomarra propose la mise au vote de ce préavis et demande à l'Assemblée de se prononcer sur celui-ci tel que présenté, à savoir :

Article 1 :

D'autoriser la Municipalité à vendre sa part, soit 1/49^e de la parcelle n° 3032 d'Yverdon-Bains d'une surface de 2'933 m2 à la pépinière Meylan SA, pour un montant maximum de CHF 1'000.--.

Article 2 :

D'autoriser la création de servitudes foncières pour le passage de canalisation d'eaux usées et ouvrages accessoires sur la parcelle n° 3032, propriété des 49 communes dont Vugelles-La Mothe pour 1/49^e.

La séance est levée à 19H45.

La Présidente

Le Secrétaire